



Initiatives

*autour de la relocalisation
de l'agriculture et de l'alimentation*



Sommaire

Relocaliser, pourquoi, comment?

Jardins collectifs <<

Circuits courts de proximité <<

Groupements d'achats <<

Coopératives agricoles <<

Agrocarburants <<

Modèles agricoles <<

printemps 2009

Relocaliser, pourquoi, comment?

Crises alimentaires, énergétiques, financières, environnementales... En cette période d'incertitudes, des regards se portent avec espoir sur les initiatives de relocalisation de l'économie. Les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation sont traversés en 1^{er} lieu par ce mouvement. Mais pourquoi et comment relocaliser ?

*C'est à partir de cette intuition collective et de ces interrogations qu'une série de 6 rencontres a été organisée par l'association **Bleue comme une orange** et la **FD CIVAM 31** en automne 2008, à Toulouse. Ces événements rassemblant citoyens, agriculteurs, associatifs, élus locaux, chercheurs, institutions et techniciens agricoles ont fourni la matière première des fiches synthétiques rassemblées dans ce livret.*

Les modes de production agricole et de consommation alimentaire sont donc ici abordés sous l'angle de 6 thématiques : jardins collectifs, circuits courts de proximité, groupements d'achat, coopératives agricoles, agrocarburants et modèles agricoles.

Pour chaque thème, nous avons voulu présenter un état des lieux de la problématique abordée, des expériences innovantes, des pistes d'actions ainsi que des références pour approfondir le sujet.

Sans défendre une illusoire autarcie territoriale ni un repli identitaire, dans un esprit d'ouverture sur différents milieux et réseaux, nous faisons le pari que le partage d'expériences et d'analyses des processus de relocalisation (qu'ils soient réussis ou non) permet d'animer notre démocratie en reliant économie et territoire.

Bleue comme une orange est une association toulousaine d'éducation à l'éco-citoyenneté ouverte sur l'économie sociale et solidaire.

Créée en 2001, elle mène depuis une série d'actions (atelier pédagogique, formation, accompagnement, animation de réseaux, organisations de projections, de conférences, de débats...) sur des thématiques variées : transport, énergie, alimentation, déchets, agriculture, développement local...

contact@beco.fr - http://www.grainemidipy.org/resultat_recherche_76.php

La **Fédération départementale des CIVAM de la Haute-Garonne** est une association d'agriculteurs-producteurs fermiers qui défendent la Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural dans l'optique d'un développement durable.

Créée en 1986, la Fd CIVAM 31 a pour objet de développer par la formation professionnelle et les actions collectives des systèmes de productions agricoles économes et autonomes, des modes de commercialisation directs et locaux pour des produits de qualité et des campagnes vivantes et solidaires.

fdcivilam.31@club-internet.fr - <http://sites.google.com/site/civamhautegaronne/>

Collectifs, partagés, familiaux, associatifs, ouvriers..., il existe une diversité d'appellations pour désigner ces espaces de jardinage n'appartenant pas à des particuliers. Créés à l'origine par les hygiénistes de la fin du XIX^{ème} siècle, ils sont aujourd'hui l'objet d'un regain d'intérêt en mêlant des problématiques économiques, sociales, environnementales et citoyennes.

Des jardins, pour quoi faire ?

Ces jardins, que nous nommerons ici « jardins collectifs » répondent à différents objectifs, plus ou moins prioritaires selon les cas :

- **L'auto-production** : la production de fruits et légumes apporte une part d'autonomie alimentaire pour les jardiniers d'autant plus appréciable pour les foyers à faibles revenus.
- **L'épanouissement personnel** : le travail manuel, le contact avec la terre et la satisfaction de la cueillette favorise l'estime de soi, le bien être et l'équilibre.
- **La création de liens sociaux** : le jardin est un support d'échange (discussions, conseils, prêts de matériels...) entre les jardiniers qui peuvent être de générations, d'origines sociales et géographiques différentes. De plus, en s'ouvrant sur l'extérieur (grand public, écoles, maisons de retraite, instituts spécialisés...), le jardin peut être le cadre de projets pédagogiques et festifs en lien avec les habitants du quartier et de la commune.
- **Education et protection de l'environnement** : le jardinage permet la mise en oeuvre concrète de pratiques respectueuses de l'environnement : compostage, alternatives aux pesticides, récupération de l'eau de pluie, techniques de réduction de l'arrosage, toilettes sèches... Il participe aussi au maintien de la biodiversité (variétés anciennes, diversité des cultures, des fleurs et des arbustes...). Ces applications peuvent être soutenues par des dispositifs particuliers : bibliothèques partagées, revues, formation, conseils...



La création

L'origine du projet de jardin collectif vient souvent d'une association déjà constituée, d'un groupe de personnes qui fondent une association spécialement pour porter le projet ou d'une Mairie qui impulse la création d'une association par des habitants. La présence d'élus municipaux dans l'association peut favoriser les liens avec la commune. Dans tous les cas, il est important de **créer un groupe de travail** permettant de fixer les objectifs, de mobiliser les futurs jardiniers et d'établir les bases de la concertation avec les partenaires potentiels.

Le coût du projet dépend du prix du foncier, de la surface du terrain, des nécessités et des volontés d'aménagement (nivellement du terrain, système de pompage, cabane...).

Afin de garder une cohérence dans le projet, les travaux peuvent être réalisés sous la forme de chantiers d'insertion et/ ou de chantiers collectifs avec les futurs jardiniers.

Pendant la phase d'aménagement du terrain, il est important de préparer le fonctionnement du futur jardin. Une Charte et un règlement intérieur serviront de textes de référence qui seront amenés à évoluer avec le projet.

Aux élus et citoyens qui auraient peur des grands projets, on peut préciser qu'**il n'est pas nécessaire que le jardin soit très grand pour avoir un intérêt social important**. On peut voir là dessus, les nombreuses expériences de petits jardins parisiens. (1)

Enfin, dans un autre registre, les communes peuvent aussi favoriser la communication entre des personnes ayant un terrain privé et ne voulant pas ou ne pouvant pas jardiner et celles qui recherchent un espace pour jardiner. Cela peut se faire par la création d'un répertoire d'annonces.

(1) Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques. L. Baudalet, F. Basset, A. Le Roy, 2008, Ed. Terre Vivante.

Quel fonctionnement ?

Il existe une diversité de mode de fonctionnement des jardins collectifs selon :

- **L'organisation de l'espace** : La surface du jardin peut être soit totalement collective, soit organisée en parcelles individuelles juxtaposées, soit inclure à la fois des parcelles individuelles et des espaces collectifs. Il peut être difficile d'attirer des populations non habituées aux fonctionnements collectifs (la majorité d'entre nous ?) sur un jardin entièrement partagé, le partage étant souvent difficile à mettre en oeuvre. Justement, des espaces collectifs peuvent être des espaces d'apprentissage de la vie collective, une forme de citoyenneté pratique.

Le partage total de l'espace, peut venir d'un groupe de personnes fortement motivées à la base et créatrices du projet.

- **La gestion globale du jardin** : Selon les contextes, elle peut être portée par une association spécifique (dans la majorité des cas), une commune, un centre social...

La forme associative s'inscrit en cohérence avec une gestion participative. Cependant, il semble important que la Mairie garde un lien avec le projet (sous une forme de contractualisation, par exemple) pour garder le caractère « bien public » du jardin. Ceci sans trop intervenir dans la gestion interne.

- **Le mode d'organisation** : Celui-ci peut être plus ou moins participatif dans les orientations et dans la gestion du quotidien (travaux collectifs, animation de l'association...), avec plus ou moins de concertation dans la conception et l'application de la Charte et du règlement intérieur.

Avec l'objectif de participation, le mode de gestion pourra être posé comme autogéré dès le départ si l'équipe de jardiniers à l'origine du projet à l'habitude du fonctionnement collectif et est déjà sensible aux questions environnementales. Dans d'autres cas, la mise en place de la participation de l'ensemble des jardiniers sera plus progressive et pourra bénéficier d'un accompagnement de la part de membres du CA ou de personnes référentes. L'autonomie et les pratiques écologiques s'acquièrent pas à pas, au fil des saisons, par l'exemple.

L'accompagnement et l'animation

Le réseau « Jardin dans tous ses états » (www.chenelet.com) regroupe des structures accompagnant des projets de création de jardins, dans une démarche participative et concertée (pouvoirs publics, associations porteuses, jardiniers, habitants du quartier).

>> Pour aller plus loin

- *Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques.* L. Baudalet, F. Basset, A. Le Roy, Ed. Terre Vivante, 2008.

- *Le jardin des possibles. Guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques.* éd. Réseau Ecole et Nature, 2003.



Les circuits courts de proximité (CCP) constituent un moyen de participer au développement d'un territoire des points de vue économique, environnemental, social, culturel et même politique. C'est ce que nous allons voir avec un examen des problématiques qui traversent les pratiques de CCP.



Les CCP, c'est quoi ?

Circuit court : circuit de distribution qui implique au maximum un intermédiaire. On inclut donc la vente directe du producteur au consommateur et les formes de commercialisation avec un intermédiaire. Cette définition peut inclure des circuits où l'intermédiaire peut se fournir à l'autre bout de la France, voir sur d'autres continents. On rajoute donc le terme « **de proximité** » puisque l'intérêt des formes de commercialisation évoquées ici est bien de rapprocher géographiquement (voir relationnellement) producteurs et consommateurs. Concernant la distance, il serait absurde de fixer un seuil. Il est tout de même utile de prendre en compte le décret du 12 décembre 2002 du Code rural qui adapte les conditions particulières de contrôle de la qualité à « *des productions vendues en petite quantité sur le marché local* ». Celui-ci fixe un seuil de 80 km maximum entre le lieu de production et le lieu de vente. (1)

Historique

Les CCP ne sont évidemment pas une nouveauté; ils étaient majoritaires jusqu'à la modernisation de l'agriculture d'après guerre. Le pourcentage d'exploitations pratiquant la vente directe était même beaucoup plus important il y a 20 ans : environ 40 % en 1988 et 18 % en 2000. Ceci s'explique par la disparition entre ces deux dates d'un nombre important d'agriculteurs retraités qui pratiquaient encore la vente directe de leur production à la ferme ou sur les marchés. En 2004, la part des fruits et légumes vendue en vente directe s'élevait à 9 % en valeur de la production française.

Globalement, la perte d'importance des CCP originels est liée à la modernisation de l'agriculture ainsi qu'au développement des secteurs de la grande distribution et de l'agro-alimentaire.

Un renouveau dans la diversité

Malgré l'absence d'étude précise, des prospectives estiment que les denrées alimentaires commercialisées en CCP pourraient représenter à terme 20 % des parts de marché du marché alimentaire français en moyenne (voir plus pour certains produits comme le vin, le miel...). (2) Actuellement, elles sont de l'ordre de 1,5 à 3 % selon les régions.

Les conditions d'accès à ces circuits (organisation logistique, visibilité pour le consommateur...) ne sont pas forcément développées. Cependant depuis quelques années, des dynamiques apparaissent dans la diversité des formes de CCP.

Certaines sont spécifiques aux CCP comme :

- la vente directe à la ferme,
- les Points de Vente Collective (magasins gérés par des agriculteurs qui se regroupent pour vendre leur production).

Avec d'autres formes, où le CCP se mêle aux circuits de distribution plus longs comme :

- les systèmes de paniers (bio, amap, Jardins de Cocagne...),
- les groupements d'achat (voir fiche « *Pourquoi et comment monter un groupement d'achat ?* »),
- les marchés ou foires,
- les intermédiaires (associatifs, coopératifs ou classiques) : de l'association « militante » aux Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) en passant par le commerçant de détail,
- les restaurateurs,
- la restauration collective.

Ces principales formes ne prennent pas en compte les variantes comme les commandes par Internet ou les magasins de producteurs employant des salariés non agriculteurs.

(1) www.equal-croc.eu

(2) *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, coord. Par Gilles Maréchal, Educagri édition, 2008, p.28

CCP et solidarité

Les CCP reposent souvent sur des principes de **solidarité producteurs / consommateurs ou entre producteurs**, mais ce n'est pas systématique. En effet, une GMS ou un restaurant collectif peuvent acheter directement à des producteurs locaux à des prix bas. Cependant, la proximité géographique entre producteurs, intermédiaires et consommateurs facilite les relations entre ceux-ci ainsi qu'une vision globale des filières de production. Ceci favorise des pratiques et des politiques d'achats « équitables ».

CCP et environnement

Les produits distribués en CCP ne sont pas forcément biologiques mais on peut se dire que du fait de la réduction du trajet de transport et l'absence de déplacements de plusieurs intermédiaires, ils ont forcément une plus value environnementale. Cependant, des études ont montré que ceci n'est pas si évident puisque :

- le type de production (intensif / extensif, conventionnel / biologique) joue énormément dans le bilan environnemental général par rapport au facteur transport. (3)
- la distance parcourue n'est pas un indicateur suffisant pour mesurer la consommation d'énergie globale du transport; d'autres éléments jouent comme :
 - le mode de transports (route, ferroviaire, maritime, aérien)
 - le taux de remplissage du véhicule
 - les trajets de transports à vide associés au transport d'un produit

Il est important de préciser ces réserves, non pas pour critiquer les CCP mais justement pour prendre conscience de leurs faiblesses dues à leur manque de structuration, d'organisation et donc de développement général.

Cependant, par des effets indirects, **les CCP ont une influence sur le coût environnemental global des repas qu'ils fournissent.**

En effet:

- les relations consommateurs / producteurs qu'impliquent les CCP amènent ces derniers à évoluer vers des pratiques de production plus durables
- les produits sont souvent bruts ou peu transformés
- les produits sont la plupart du temps de saison et avec peu d'emballage

CCP et développement territorial

Nous pouvons considérer les CCP comme un élément moteur d'une dynamique territoriale stimulant par ses vertus pédagogiques (rapports producteurs / consommateurs ...) une forme de commerce équitable local ainsi qu'une agriculture et une alimentation plus durables.

Les enjeux qu'ils portent sont de :

- ne pas rester des niches à l'écart du système de distribution alimentaire classique mais l'amener à privilégier les produits locaux dans une logique équitable globale.
- permettre le développement de productions à destination du territoire par des installations d'agriculteurs et la réorientation de la commercialisation des filières actuelles.

>> Pour aller plus loin

- *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires.* coord. par Gilles Maréchal, Educagri édition, 2008.

(3) Réseau Action Climat France (www.rac-f.org)



Acheter étant un acte individuel aux conséquences sociales, économiques et environnementales majeures, en quoi le fait de se regrouper pour effectuer ces achats permet-il d'agir sur des enjeux socio-économiques dont le développement agricole des territoires ?

Un groupement d'achat ?

D'une manière large, nous appelons Groupement d'Achat (GA), le regroupement de plusieurs personnes (de manière informelle, associative, voir sociétaire ou coopérative) pour acheter en commun à des producteurs ou à des intermédiaires.

Cette dénomination est ciblée ici sur l'achat de produits non périssables ; c'est à dire que l'on ne prend pas en compte les produits se dégradant rapidement (légumes, fruits, pain, fromages...). L'achat de ces derniers types de produits à travers les AMAP (Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne) ou d'autres systèmes de paniers correspond à des objectifs proches mais ils prennent des formes différentes.

Les produits concernés par les GA que nous évoquons ici sont issus de l'agriculture locale et/ou biologique (ou assimilée).



Pourquoi monter un groupement d'achat ?

Les objectifs (et leurs priorités) diffèrent selon les GA et leur membres. Pour résumer elles sont d'ordres citoyennes, financières et socio-pédagogiques :

- **Développer les productions écologiques, paysannes et locales** en supprimant ou réduisant les intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

En effet, les intermédiaires peuvent imposer des conditions aux producteurs : prix bas nécessitant des économies d'échelles, donc d'importants systèmes de production; délais de paiement; respect de normes techniques contraignantes...

L'objectif est donc là de soutenir des producteurs et transformateurs respectant l'environnement et créant des emplois intégrés aux territoires.

- **Se fournir en produits biologiques et / ou locaux à moindre coûts** soit en obtenant des réductions auprès de magasins, de centrales d'achats bio soit en zappant des intermédiaires (et leurs marges) et en se fournissant directement auprès des producteurs.

On peut noter que les objectifs 1 et 2 peuvent être contradictoires. Il importe d'en avoir conscience car cela pose des questions de fond : soutient-on réellement l'agriculture bio/locale en achetant à bas prix ; et inversement, est-ce promouvoir ce type d'agriculture que de la réserver à des bons revenus et à des cercles de militants de la cause ?

Dans la pratique, les deux objectifs peuvent se rejoindre dans le fait que se passer d'intermédiaire permet de se répartir le gain de la marge supprimée du côté du consommateur comme du producteur.

- **Socialiser et responsabiliser l'acte d'achat** en s'organisant avec d'autres personnes et en rencontrant les producteurs.

Le fait de ne plus être un acheteur isolé impulse une dynamique pédagogique : on réfléchit et on s'organise à plusieurs sur l'acte d'achat ; on découvre les problématiques citoyennes et techniques des achats en commun ainsi que celles des producteurs (cultures, commercialisation...).



Des choix à faire

Plusieurs questions se posent au fur et à mesure des commandes pour orienter l'organisation du GA:

- Quels types de produits commande-t-on (mode de production, diversité...)?
- Choisissons nous de commander certains/tous les produits chez un grossiste bio?
- Fixons nous une distance maximum entre le lieu de production et le lieu de livraison ?
- Quels types de relations avec les producteurs (connaissance de la ferme, fixation des prix, changement de fournisseurs...)?
- Jusqu'à quelle taille de groupement aller ?
- Quelle organisation et quel statut adopter pour le groupement (informel, association, coopérative, sarl, ...)?

Réflexions générales

Selon les options choisies, l'organisation d'un GA (logistique, prise de décision, gestion financière...) peut s'avérer complexe, d'autant plus pour les groupes ayant un grand nombre de membres. Mais ceci est à mettre en regard avec l'**intérêt humain de cette expérience collective**. Elle permet la **réappropriation citoyenne d'espaces économiques** et l'on arrive rapidement à un fonctionnement en bon équilibre entre les valeurs à défendre et l'efficacité concrète à atteindre.

Cependant, on peut comprendre, vue certaines difficultés, dont celle de faire tourner les responsabilités aux fils des commandes que des grands GA (1) embauchent des salariés pour gérer le groupement. Ce type de GA créant une marge se pose ainsi comme intermédiaire. Cette forme d'organisation n'est donc plus une alternative au système commercial « classique » avec intermédiaire, mais elle permet d'introduire des principes d'équité et de participation dans le fonctionnement de ce système. (2)

En effet, des groupements d'achats « professionnalisés » (avec salarié, sous forme associative ou coopérative) présentent les intérêts suivants :

- élargir les bénéficiaires aux personnes n'ayant pas le temps, l'énergie ou la culture militante pour s'engager dans toutes ces étapes d'auto-organisation collective (alors que la démarche professionnalisée associative ou coopérative paraît plus progressive) ;
- un ou des salariés permettent de gérer un plus grand nombre de commandes, donc de faire des économies d'échelles (en lien avec la production, le stockage, la gestion de la distribution...) et donc de réduire des coûts financiers et écologiques. Un prix plus bas pour les acheteurs conduit à concurrencer les distributeurs n'ayant pas ces soucis éthiques.

>> Des questionnements traversent ces réflexions : Les ambitions de développement pervertissent elles forcément les intentions de départ ? Le danger n'est il pas plutôt dans l'absence de contrôle citoyen des intermédiaires (en lien avec les producteurs) prévenant des conduites abusives (imposition des prix aux fournisseurs, gestion spéculatifs des flux financiers...)? Dans un souci d'ouverture, d'équité et de recherche de complémentarité, la reconnaissance de la diversité des démarches (selon les objectifs fixés et les publics concernés) apparaît comme essentielle.

>> Pour aller plus loin

- *Pourquoi et comment monter un groupement d'achat ?*. Bleue comme une orange (contact@beco.fr) et Passerelles Eco (www.passerelleco.info), 2009.

(1) GA de plus de 200 personnes (voir Passerelles éco n° 31)

(2) Voir à ce sujet les expériences des magasins de producteurs, des Biocoops à statuts coopératifs ou les coopératives de consommateurs (www.fncc.coop)

Les coopératives agricoles s'imposent dans le paysage économique par leur puissance financière et leur rôle majeur dans les circuits de distribution : elles représentent 40 % du secteur de l'agroalimentaire et les 3/4 des exploitations agricoles en sont adhérentes. Pourtant, elles demeurent largement méconnues.

Notre question centrale est la suivante : en quoi leur spécificité leur offre une marge de manoeuvre pour développer leur territoire d'implantation ?



Spécificité

Les sociétés coopératives agricoles et leurs unions sont régies par les lois générales sur la coopération (notamment loi du 10 septembre 1947) et les lois spéciales sur la coopération agricole (notamment loi du 27 juin 1972). Elles disposent d'un statut spécifique qui les distingue des sociétés civiles et des sociétés commerciales. Ce sont des sociétés de personnes à capital variable.

Selon la loi, elles ont pour objet « l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité ».

Chaque société peut opter pour une série d'options précisant les particularités de son fonctionnement, mais les grands principes coopératifs doivent dominer :

- **l'administration démocratique** : « un homme = une voix », (peu importe le montant des parts sociales détenues),
- **l'acapitalisme** : l'absence de rémunération du capital (notamment par la limitation de l'intérêt servi au capital au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées),
- **le double exclusivisme** : obligation de ne traiter des opérations qu'avec les associés qui, de leur côté, ont l'obligation d'utiliser les services de la société selon l'engagement d'activités prévus aux statuts.

Les coopératives agricoles sont présentes en amont des exploitations aux niveaux :

- de l'approvisionnement (semences, engrais, pesticides, matériels...),
- de la mutualisation du matériel (CUMA (1)),
- de l'élevage et de l'insémination artificielle,
- du conseil technique.

et en aval dans :

- le transport et le stockage,
- la transformation.

Historique

Mise à part les « fruitières » franc-comtoises du XIII^{ème} siècle (unions de producteurs pour fabriquer des meules de gruyère), le début du mouvement des coopératives agricoles date de la fin du XIX^{ème} siècle avec les boutiques des syndicats agricoles. Ces coopératives (souvent dirigées par des notables locaux) visaient à organiser les paysans pour mieux se défendre face aux marchands en amont et en aval de la production.

Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, les caves coopératives se sont particulièrement développées, dans un contexte de crises de surproduction à répétition.

Marqués par les années de pénurie liées à la seconde guerre mondiale et dans un contexte d'appel au productivisme, les militants de la JAC (Jeunesse Agricole Catholique) vont se placer à la tête de nombreuses coopératives.

(1) Les analyses des coopératives agricoles synthétisées ici ne prennent pas en compte les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) ayant leur propre spécificité.



A partir des années 60, une partie des coopératives agricoles va progressivement prendre de l'importance en faisant émerger des groupes coopératifs puissants avec des mouvements de concentration (alliances, unions, fusions) et de filiation. Cette évolution fut une manière de s'adapter au contexte international de plus en plus concurrentiel.

En effet, depuis les années 70, l'accélération de l'ouverture des marchés (diminution des barrières douanières et des mécanismes internationaux de régulation des prix des matières premières) ainsi que la concentration de la grande distribution (à travers les centrales d'achats) et des multinationales de l'agro-alimentaire ont précipité les stratégies offensives des coopératives agricoles : restructuration vers l'agrandissement et investissement dans des sociétés commerciales de transformation, filiales de droit commercial contrôlées par le secteur coopératif.

Les évolutions de ces cinquante dernières années sont l'objet de nombreuses controverses concernant notamment le fonctionnement interne de ces organisations (où le rôle de la direction prédomine par rapport à celui du Conseil d'Administration) et l'oubli de la solidarité avec les agriculteurs (moins modernisés) du territoire ou ceux d'autres territoires (dans les pays du Sud).

Les marges de manœuvre

Sans remettre en cause leurs spécificités de fonctionnement, le développement de ces coopératives dans la logique des sociétés commerciales pose la question du projet de transformation sociale du mouvement coopératif. Mais, des ambitions plus globales apparaissent depuis quelques années. En effet, il n'existe pas un seul modèle de coopérative agricole et des stratégies complémentaires peuvent permettre de développer des marges de manœuvre intéressantes pour les producteurs, les consommateurs et les territoires :

- **Privilégier la qualité des produits** par le développement des filières de qualité (AOC, Label Rouge, AB...). Ainsi des AOC fromagères intègrent dans leurs cahiers des charges l'obligation de l'alimentation du bétail sans OGM ; ce qui incite les coopératives du secteur à privilégier les exploitations sur système herbager. D'une manière plus générale, Coop de France (la Confédération Française de la Coopération Agricole) a mis en place la certification Agri-confiance qui assure la sécurité des aliments, la traçabilité et la transparence de filières ainsi que la maîtrise des impacts sur l'environnement.
- **Utiliser les ressources du territoire et valoriser l'origine des produits.** Miser sur des races locales (comme l'Aubrac, la Gatinoise...) et les ressources du territoire (comme Les Salines de Guérande) participe d'un développement local endogène moins soumis aux aléas des marchés internationaux.
- **Mettre en place un outil de management pour renforcer la responsabilité sociale des coopératives : le bilan sociétal.** C'est un outil pour établir un diagnostic des coopératives intégrant démocratie interne, promotion des hommes, solidarité, mutualisme, implication territoriale et respect de l'environnement. Il peut être vu comme trop léger car non contraignant mais il constitue tout de même un indicateur intéressant pouvant servir de référence aussi bien en interne qu'en externe pour comparer différentes structures.

>> Après des débuts corporatistes, puis durant une longue phase d'adaptation au contexte économique libéral, les coopératives agricoles semblent avoir mis de côté le développement intégré de leur territoire d'implantation. Il semble aujourd'hui reconsidéré notamment à travers des stratégies commerciales de différenciation des produits. Pour aller plus loin, on peut se demander si ces coopératives ne peuvent pas donner une plus grande ampleur au mouvement actuel de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation; ceci en s'engageant par exemples dans des contrats de commercialisation locale avec des coopératives de consommateurs ou avec des fournisseurs de cantines collectives.

>> Pour aller plus loin

- www.cooperation-agricole.asso.fr

- *L'histoire du lait. Les paysans villefranchois, acteurs solidaires dans la mondialisation.* URQR, 2006.

Présentés soit comme l'alternative écologique au pétrole, soit comme la pire menace pour la sécurité alimentaire mondiale, les agrocarburants (« biocarburants » selon la législation) désignant les carburants d'origine végétale, suscitent énormément de débats. Comment se positionner sur cette question énergétique cruciale ?



Les agrocarburants aujourd'hui

Aujourd'hui, les agrocarburants représentent environ 2 % de la consommation totale de carburants (en France, en Europe et dans le monde).

En Europe, ces agrocarburants sont:

- à 85 % du biodiesel (à 95 % issus de colza) pour les moteurs diesel.
- à 15 % de l'éthanol (issus de maïs, betterave, canne à sucre ou blé) pour les moteurs à essence.

Dans le monde, cette proportion est inversée (85 % d'éthanol).

Actuellement, la consommation européenne d'agrocarburants est produite à 92 % en Europe.

Les perspectives : une pénurie alimentaire à court terme

L'Union Européenne s'est fixée comme objectif de remplacer 5,75 % des carburants d'origine fossile par des carburants d'origine végétale d'ici 2010 (1) et de monter à 10 % en 2020.

Cependant, si on utilisait des agrocarburants pour 5,75 % de la consommation européenne actuelle, il faudrait y consacrer 17 % de la surface cultivable du territoire. Et si on montait à 10 %, il faudrait plus du tiers des surfaces cultivables.

On voit donc toute la difficulté d'atteindre ces objectifs sans recourir aux importations. Or face aux conséquences sociales et sanitaires de la flambée des prix agricoles en 2007 et 2008 (augmentant de 100 millions le nombre de personnes souffrant de la faim), due en partie au développement des agrocarburants (d'origine industrielle), on peut s'inquiéter des conséquences de l'application des objectifs européens. En effet, **la production d'agrocarburants concurrence celle des productions de denrées alimentaires** et fait donc augmenter le prix de ces dernières. En Indonésie ou en Amérique Centrale notamment, ces cultures prennent nettement la place des cultures vivrières.

Un argument important mis en avant par les défenseurs de la filière « diesel végétal » (les représentants des producteurs d'oléagineux) est l'utilisation du tourteau (ce qui reste après l'extraction de l'huile) pour l'alimentation du bétail. Cette valorisation est essentielle pour l'Union Européenne qui importe plus de 80 % de l'alimentation de son bétail.

Les défenseurs de ce type d'agrocarburants jouent aussi sur le fait que la baisse prévue des aides de la Politique Agricole Commune pourrait être compensée par le soutien à ces filières.

Les agrocarburants de 2^{ème} génération (issus de la partie non alimentaire des végétaux : feuille, tige...) laissent espérer un potentiel de production énergétique important puisqu'ils ne rentrent pas en concurrence directe avec les denrées alimentaires. On estime leur potentiel de développement à maximum 20 % de la consommation actuelle de carburant. Cependant, leur développement est soumis aux mêmes limites que les agrocarburants de 1^{ère} génération par rapport aux surfaces de cultures nécessaires pour une production alimentaire diversifiée. De plus, les applications des expérimentations actuelles ne viendraient pas avant 2025.

(1) La France fixe la barre à 7 %

L'Huile Végétale Pure (HVP) en Circuit Court de Proximité (CCP)

Parallèlement aux projets agro-industriels développant principalement la filière du biodiesel, des dispositifs produisent de l'Huile Végétale Pure et la distribuent en Circuit Court de Proximité.

L'HVP est produit par le pressage de graines d'oléagineux (tournesol, colza, palme, jatropha...) purifié par filtration. C'est le type de carburant d'origine végétale ayant les bilans environnementaux (énergétique (2) et carbone) les plus intéressants (3).

L'HVP peut être utilisée selon la réglementation sur les engins agricoles, les navires de pêches maritimes professionnelles et par les collectivités territoriales pour des véhicules ne transportant pas plus de deux personnes (camions poubelles...).

Des CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles) se créent autour d'unité de pressage de colza ou de tournesol. Ce qui permet de valoriser le tourteau dans l'alimentation du bétail, de vendre l'huile, voir de l'utiliser pour les engins dans un contexte d'incertitude sur le prix du carburant. Ainsi, l'exploitation gagne donc au niveau environnemental et en autonomie. (www.cuma.fr)

L'Institut Français des Huiles Végétales Pures (www.ifhvp.org), basé à Agen accompagne des collectivités locales afin de développer l'utilisation d'HVP pour les véhicules en partenariat avec des agriculteurs locaux. Cet organisme établit des contrats avec des collectivités locales et des agriculteurs en accompagnant ces derniers pour que la production d'oléagineux se fasse avec le moins de pesticides possible et sur une partie seulement de l'exploitation afin d'éviter les dangers des monocultures.

Une vingtaine d'associations locales (Ecoléo, Roule ma frite...) intégrées dans le **réseau national Pétales** (www.reseaupetales.org) propose **des formations à la récupération et à l'utilisation d'huile végétale alimentaire usée** aussi bien pour les particuliers que pour les collectivités. Les initiatives développées dans ce sens s'inscrivent dans une démarche globale de valorisation des déchets.

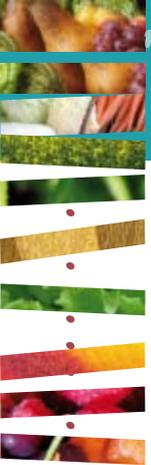
>> Les dispositifs développés par les acteurs de la filière HVP en CCP s'inscrivent dans **une démarche de développement territorial cohérent** : favoriser les ressources locales et l'autonomisation des fermes, valoriser des déchets. **Ils ne sont pas pensés dans une optique généralisable** mais comme une pratique à développer parmi d'autres (comme le biogaz carburant par exemple) allant de pair avec **une importante réduction de nos transports individuels et un développement massif des transports collectifs**.

>> Pour aller plus loin

- *La Revue Durable* n°29 (juillet -août 2008). www.larevuedurable.org
- *Huile végétale. Un vrai biocarburant*. P. Bertrand, éd. Terre vivante, 2007.

(2) Rapport énergie restituée sur énergie non renouvelable mobilisée

(3) Rapport EDEN – juillet 2006 (www.espoir-rural.fr)



Il existe plusieurs démarches agricoles (officielles, associatives, labellisées ou non) allant dans le sens de la relocalisation de l'agriculture, que cela soit par la valorisation des ressources locales, une certaine autonomisation des fermes, une cohérence écologique globale ou le développement d'emplois ancrés sur les territoires.



Elles sont soutenues par des organisations qui permettent de les identifier plus clairement. Nous allons ici les présenter pour mieux comprendre ce qui se cache derrière les termes d'agriculture « durable », « paysanne », « biologique », « biodynamique », « agro-écologique » et « de terroir ».

• **L'agriculture durable :**

Le terme de « durable » est repris à tout va, mais l'agriculture durable est historiquement portée en France par les groupes des Civam de l'Ouest, influencés à l'origine par André Pochon et regroupés dans le RAD (Réseau Agriculture Durable) très présent dans le Grand Ouest.

Concernant l'élevage, les études et les exploitations de ce réseau montrent qu'il est possible avec un système herbager (sur prairie) de vivre correctement sur de petites exploitations avec relativement peu d'investissements. Ce type d'exploitations respectent le milieu (paysage, sol, eau) avec un travail valorisé (moins de stress dû aux conditions de travail et aux aléas des prix mondiaux) et facilitent la transmission (peu d'investissement).

Dans ce sens, l'agriculture durable rejoint le concept d'« agriculture intégrée » développée surtout en Suisse. Son cahier des charges synthétise différents indicateurs (IDEA, Solagro et FADEAR).

D'autres démarches plus strictement techniciennes travaillent sur un meilleur respect de l'environnement comme l'« agriculture de conservation » (Technique de Culture Simplifiée, semis direct, couvert végétaux) développée par l'APAD (Association Pour le Développement de l'Agriculture Durable) ou l'« agriculture de précision » nécessitant un machinisme high-tech (GPS...).

L'agriculture raisonnée développée par le FARRE (Fédération de l'Agriculture Raisonnée pour le Respect de l'Environnement) se revendique de l'agriculture durable; cependant, son cahier des charges se fixe plus ou moins sur le seul respect de la législation en vigueur. L'aspect global de la durabilité (par les liens entre le social, l'environnemental et l'économique) n'est quasiment pas pris en compte.

• **L'agriculture paysanne :**

Elle rejoint l'agriculture durable en insistant sur les volets sociaux : maintien des emplois agricoles et du tissu social rural.

Ce modèle d'agriculture est soutenu notamment par les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), la Confédération Paysanne et la FADEAR (Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural). Celles-ci la présentent comme une agriculture productrice de biens marchands et non marchands (aménagement du territoire, respect de l'environnement...) dans l'intérêt de la société.

La Confédération Paysanne et la FADEAR ont rédigé la Charte de l'agriculture paysanne qui montre ce que peuvent respectivement faire les agriculteurs, les décideurs politiques et les acteurs du développement agricoles autour de 6 thèmes : la répartition des volumes de production, la qualité des produits, l'autonomie des exploitations, le développement local, le travail avec la nature et la transmissibilité des fermes.

• **Agriculture biologique :**

Système de production agricole excluant l'usage d'engrais, de pesticides de synthèse et d'OGM. Des organismes de contrôle indépendants (ex.: Ecocert) vérifient que les fermes produisant de manière « biologiques » respectent un cahier des charges reconnu par l'Etat français et l'U.E. pour pouvoir bénéficier de la labellisation « AB ».

Il y a actuellement en France environ 2 % des agriculteurs et de la surface agricole en production biologique; mais plus de la moitié des produits labellisés bio consommés sont importés.

La FNAB (Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques) travaille notamment à aider la restauration collective à se fournir en produits biologiques (www.repasbio.org).

Actuellement, une réforme européenne des produits labellisés « biologiques » va vers un assouplissement du cahier des charges par rapport à l'incorporation de produits non- biologiques dans le produit fini.

Même si l'agriculture biologique restera plus respectueuse de l'environnement que l'agriculture conventionnelle, le danger de cette réforme de la législation est de développer une « agriculture biologique industrielle » ce qui va à l'encontre des principes du développement durable. D'où la mise en place par un collectif d'acteurs de la bio (dont la FNAB) d'une marque privée avec un cahier des charges spécifique.

• L'agriculture bio-dynamique :

Système de production dont les bases ont été fondées en 1924 par l'anthroposophe Rudolf Steiner.

Elle reprend les bases de l'agriculture biologique avec un accent important mis sur le respect des rythmes lunaires et planétaires ainsi que l'utilisation d'une gamme de préparations naturelles.

Ces produits sont identifiés par la marque Demeter.

• L'agro-écologie :

Démarche globale qui vise à associer le développement agricole à la protection de l'environnement et à l'épanouissement des individus.

Les producteurs se situant dans cette tendance pratiquent l'agriculture biologique (au sens large) mais ne sont pas forcément labellisés AB pour différentes raisons (financière, idéologique...).

Pierre Rabhi et l'association Terre et Humanisme promeuvent cette approche qui s'appuie sur les savoirs et savoirs faire paysans.

La Fédération Nature et Progrès développe la démarche agro-écologique notamment à travers un « Système de Garantie Participatif », un système de contrôle des fermes par des consommateurs et des agriculteurs « bios » qui s'assurent de la conformité à un cahier des charges et donc peuvent octroyer le label (non reconnu officiellement) « Nature et Progrès ».

• Les productions de terroir :

Ce terme désigne des produits (bruts ou transformés) dont l'origine est spécifique à une aire géographique.

On peut reconnaître ces produits à travers le label AOC (Appellation d'origine Contrôlée), correspondant aux critères européens des Appellations d'Origine Protégées, délivré par l'INAO (l'Institut National des Appellations d'Origine et de la Qualité). Cet organisme identifie un produit, l'authenticité et la typicité de son origine géographique en vérifiant que les conditions de production respectent un cahier des charges.

Les critères européens plus larges reconnus par les Indications Géographiques Protégées permettent d'identifier l'origine d'un produit ou son lieu de transformation.

Des mentions valorisantes (Montagne, Fermier, Produits de Pays...) assurent une reconnaissance spécifique du produit reconnue par les services de l'Etat mais sans obligation de contrôle par un organisme indépendant. Par exemple, des produits fermiers (produits et transformés à la ferme) sont souvent construits par des Groupements de Producteurs reconnus localement.

Parallèlement, des marques privées profitent de la vague de l'authenticité mais ne travaillent que sur la communication.

>> Ces différentes démarches travaillant en lien avec la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation ont chacune un angle d'approche privilégié (environnemental, économique, social) avec une vision plus globale pour certaines. Elles peuvent être soutenues notamment par l'orientation des achats des consommateurs ainsi que des collectivités locales (achats des services, fournitures des cantines...).

Ces fiches peuvent servir de supports d'interventions que nous animons auprès de différents publics (associations, élus, techniciens des collectivités, entreprises...).

Pour plus d'informations :
contact@beco.fr / 05 61 34 25 21
Bleue comme une orange
36 rue Bernard Mulé
31 400 Toulouse



Remerciements pour leurs témoignages et leurs contributions à :

l'Association des Jardiniers de Tournefeuille, CCAS de l'Isle Jourdain, Mairie de Labège, les Jardiniers de l'Ecluse, Castanet Tolosan, St Gaudens..., Bernard Mondy (ENFA), le Pays Sud toulousain, la Terre Native, Agathe Macke (FDCIVAM 31), Erables 31, l'Institut Français des Huiles Végétales Pures, Ecoléo, Jacques Berthelot (Solidarité), Véronique Lucas, l'Université Rurale du Quercy Rouergue, Pierre Triboulet (INRA), la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de Midi Pyrénées, la Chambre d'Agriculture de Midi Pyrénées, Nature et Progrès Tarn, l'INAO, la Confédération Paysanne M.P., Marius Chevallier (Cerises), Terre de liens M.P., Etymon ... et les autres.

A paraître en février 2010 :

Initiatives autour du développement local durable et solidaire, sur les thèmes suivants : installation agricole; monnaie complémentaire; autonomie et insertion; compostage; aménagement du territoire; restauration collective biologique et locale; marché public; transports collectifs innovants.

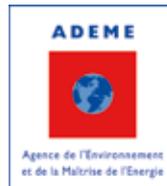




Réalisation



Partenaires financiers



Partenaires techniques



Conception graphique : fabrodelphine@gmail.com
Crédits photos : FNCIVAM
Impression : www.imprimerie34.com

